



Groupe Ecolo au Conseil provincial de Namur

Contact presse :
Étienne Cléda
Chef de groupe
0486/685335

Etienne Cléda, Chef de groupe
Georges Balon-Perin
Michel Somville
Eric Van Poelvoorde

Une législature pour rien ... ou presque

Bilan de la législature 2012-2018

Le Conseil provincial n'a pas attendu une hypothétique réforme/suppression des provinces pour s'éteindre. Entre 2012 et 2018, il n'a connu aucun débat majeur. La Majorité MR-cdH a réagi aux contraintes externes et aux soubresauts internes. Elle a beaucoup construit pour elle-même et a fort endetté l'institution. Au-delà de cela, l'électrocardiogramme est resté plat.

Ecolo, dans l'opposition, a été le défibrillateur du Conseil provincial.

En 2012, le groupe Ecolo (4 conseillers sur 37) s'est donné 5 lignes de conduites :

- Atteindre l'équilibre financier (charge de l'endettement >< capacité à financer les services)
- Améliorer la gouvernance : réguler les subventions et limiter l'auto-promotion
- Créer une institution exemplaire matière environnementale notamment
- Privilégier une vision de développement territorial (services accessibles partout)
- Renforcer une supra communalité effective et complémentaire

En cours de route, le groupe Ecolo a été l'animateur du Conseil provincial et l'aiguillon du Collège, par ses nombreuses intervention sur les dossiers mais également via :

- 21 Questions orales
- 4 Questions écrites
- 3 Motions
- Une trentaine d'amendements budgétaires

(Liste en annexe)

Un bilan en 12 points :

1. Atteindre l'équilibre financier

1.1. Les comptes de la Province et la situation budgétaire en demi teinte

Durant cette législature, Ecolo a assuré un suivi tout particulier aux comptes de la Province et à sa situation budgétaires. Nous avons ainsi pu intervenir sur le retard parfois important (plus d'un an 1/2 pour les comptes 2014) dans le dépôt et l'approbation des comptes. Nous sommes également intervenus à maintes reprises pour que le service financier puisse être renforcé en terme de ressources humaines. Nous avons également pointé les nombreuses remarques de la Cour des Comptes.

La situation s'est améliorée : les moyens humains nécessaires ont été affectés, les remarques de la Cour des Comptes enfin rencontrées et les comptes déposés à temps et à heure : nous nous en réjouissons.

Quant à la situation budgétaire, nous avons toujours plaidé pour qu'un seul « grand projet immobilier » soit mené à savoir la rénovation de la Maison de la Culture (25 million €)

La Majorité a maintenu son projet d'un nouveau bâtiment administratif (22 million €) et vient de lancer le projet de rénovation des Arts Anciens (20 million € avec la participation espérée ou hypothétique du Privé ...)

L'impact de ces trois projets pèsera inmanquablement sur les finances de la future législature et, in fine, sur le budget des habitant.e.s de notre Province

1.2. Une maison administrative toute neuve, alors que les Provinces sont en déclin

La majorité MR-cdH a décidé de construire un nouveau complexe administratif flambant neuf pour une partie du personnel provincial. Ceci alors que la fin des Provinces est annoncée par la Région wallonne à la tête de laquelle on retrouve une coalition composée des deux mêmes partenaires.

Tout d'abord cet investissement de 22 millions d'euros d'argent public est incompréhensible quand on traverse une telle période d'incertitudes.

On sait quand même que des services provinciaux seront démantelés et transférés vers d'autres organisations, que ce soit régionale, communautaire ou inter/supracommunal.

A quoi serviront ces bureaux tout neufs quand ses transferts auront eu lieu ? Mystère.

Ensuite, en décidant de lancer les travaux sur le site du campus provincial de Salzinne, la Province fait un choix discutable en terme de :

- Fuite du Centre-ville de Namur, où se passe la vie active et commerçante de la ville ;
- Surcharge de mobilité automobile, dans un quartier déjà au bord de l'asphyxie et où les habitants ont plus besoin d'espaces verts que de voitures de transit ;

La concrétisation de ce projet conduit également à la déqualification d'une zone dédiée plutôt à l'enseignement (le Campus) qu'à la fonction administrative.

2. Améliorer la gouvernance

2.1. Un modèle : Le Château de Namur

La Régie du château de Namur est gérée de manière remarquable par son Directeur et son équipe. Cependant, le château de Namur doit faire face à une compétition sévère entre les différents hôtels de la région.

Ecolo propose d'améliorer plus encore l'attractivité du château par l'investissement provincial dans des infrastructures comme le sauna, le hammam, le jacuzzi, les soins de beauté, massages et coiffure. (Cet investissement pourrait se réaliser en partenariat public – privé).

Cette proposition est cohérente sur le plan économique mais également, sur le plan de la spécificité du château qui est une école d'application. Notamment avec L'Ecole Hôtelière de la Province. (gestion, gastronomie, mise en salle...)

Rappelons-nous que l'enseignement provincial dispense aussi la formation d'élèves à la coiffure, les soins du corps etc...

2.2. Le contre modèle : Chevetogne

Le groupe Ecolo est intervenu à de nombreuses reprises à propos du domaine Valéry Cousin, plus connu sous le nom de Domaine de Chevetogne.

La critique qui est adressée au Collège provincial, et non au Directeur, est double : manque de transparence dans la gestion du domaine et manque de vision stratégique de la part du pouvoir politique.

La gestion du Domaine de Chevetogne par les autorités politiques provinciales manque singulièrement de transparence. Il est extrêmement compliqué de se faire une idée précise de la réalité financière du domaine, dans la mesure où les différentes recettes et dépenses sont éclatées dans les différents articles du budget global de la Province.

Aucune comptabilité analytique n'existe ou n'a été fournie aux conseillers provinciaux pendant cette législature...

Le maintien de l'ASBL « Soutien au Domaine de Chevetogne », qui, rappelons-le, a été créée par les autorités politiques, est évidemment un élément totalement inacceptable pour Ecolo. Des rentrées financières et des subsides importants sont ainsi soustraits au contrôle démocratique du Conseil provincial.

Par ailleurs, on a évidemment beaucoup de mal à percevoir la stratégie de développement que souhaite imprimer la Province : le député-président et le directeur du domaine ne sont manifestement pas sur la même ligne...

Ecolo est particulièrement inquiet de l'audit lancé, encore une fois de manière très opaque et en toute fin de législature par le Collège provincial. Cet audit ne semble avoir pour seul objectif de réduire les coûts de manière aveugle et non sélective dans une pure logique budgétaire.

Ecolo propose pour le Domaine de Chevetogne de créer une Régie provinciale ouverte (autonome ou pas) : ceci permettrait d'une part de libérer les initiatives de l'équipe d'animation du domaine, de les responsabiliser et d'enfin avoir une vue claire sur la gestion tant du point de vue des objectifs qui doivent être décidés par le Conseil provincial que pour enfin disposer d'une comptabilité spécifique au domaine et en faire un véritable outil de pilotage.

2.3. Une politique de subvention aléatoire et obscure

L'octroi des subsides par la Province via les imputations budgétaire et la réponse aux trop nombreuses sollicitations reste problématique.

Ecolo en a fait un point d'attention constant et son « harcèlement » a payé :

- Plusieurs règlements (sport, musique) ont été adoptés et créent un cadre de référence pour l'octroi de subside dans ces secteurs.
- Les appels à projets ont été revus pour supprimer les excessives demandes de contreparties notamment à propos de la visibilité de l'institution et les critères ont été précisés.

Ce sont de premiers pas. Ecolo continue à réclamer :

- Un règlement général et unique d'octroi des subsides qui crée un cadre clair et connu de tous et qui ne permette pas de petits arrangements
- Une politique structurelle et juste de soutien des grands événements culturels qui ont lieu sur le territoire provincial. La réduction, depuis 2012, du subside ridiculement petit à Esperanzah et le soutien très limité à la Fête des solidarités sont infondés. Comme si la Province ne pouvait soutenir que ce qu'elle (ou d'autres pouvoirs publics) a enfanté.

De manière générale, la Province manque de connaissance et de reconnaissance du fait associatif.

Alors que les subventions des grosses structures (BEP, INASEP, IMAJE, SPAF) ont été renforcées, les subsides aux associations ont été réduits et jamais indexés en six ans.

Dans le cas de Canal C, le subside a même été subordonné à de la production de publicité pour l'institution.

3. Créer une institution exemplaire matière environnementale

3.1. Une avancée dans l'isolation énergétique des bâtiments provinciaux

Certes, des budgets d'investissement à l'ordinaire et à l'extraordinaire récurrents ont été inscrits chaque année, permettant de procéder à des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. On peut noter et se réjouir des travaux d'isolation aux normes des subsides UREBA dans bon nombre d'écoles, par exemple, ou encore la mise en place d'une gestion centralisée et coordonnée des consommations dans différents bâtiments. Ces travaux sont intégrés à une dynamique coordonnée d'investissement, d'entretien et de mise aux normes des bâtiments qui composent la patrimoine provincial, fort bien doté, faut-il le préciser.

3.2. MAIS aucune vision ni stratégie en matière de politique « Air – Climat – Energie » !

Le Collège actuel à la manœuvre avait hérité d'une étude sur le Bilan Carbone de la Province, réalisée sous l'ancienne législature.

Cette étude ne portait pas sur le territoire provincial mais bien sur le patrimoine provincial, qui offrait une maîtrise potentielle des consommations et surtout des leviers concrets de réduction importante des productions de gaz à effet de serre. Même le Domaine provincial de Chevetogne avait eu droit à son étude spécifique de réduction de consommation d'énergie fossile et de développement d'énergies vertes.

En début de législature, on nous avait dit : « on va voir ce qu'on va voir ! »... Aujourd'hui, force est de constater qu'on a rien vu du tout !

Le Bilan Carbone est resté lettre morte et aucun investissement dans les énergies renouvelables n'a été consenti en six ans de législature !

Au niveau de la mobilité alternative, autre poste qui aurait pu être ambitieux sous cette législature, à part un achat groupé de vélos de service (électriques) et des actions en faveur de la mobilité douce touristique, rien à se mettre sous la dent. Alors que la mobilité alternative en zone rurale est plus qu'indigente.

Alors que la planète brûle, la Province reste au balcon et n'embarque pas dans une stratégie ambitieuse de type POLLEC, piloté par le BEP...

4. Renforcer une supra communalité effective et complémentaire

4.1. Carence d'une politique de soutien à l'économie locale

« Les marques du changement » avions-nous lu, en 2012, en titre de la déclaration de politique générale de la nouvelle majorité.

On devait s'attendre, selon la nouvelle majorité de centre-droit, à une nouvelle politique dans le domaine économique libérant les initiatives et faisant rentrer la province dans l'économie du XXI^e siècle.

Six ans plus tard il faut bien constater que nous n'avons vu strictement aucun changement : quelle est fondamentalement la différence sur le plan économique entre une majorité PS/MR et une majorité MR/cd H ?

Au fond pas grand-chose ...

En réalité, une politique économique novatrice et innovante est totalement restée totalement absente des débats au conseil provincial. Il faut bien constater que comme sous la législature précédente, le domaine économique est resté entièrement confié au Bureau Économique de la Province, le BEP.

Celui-ci s'en acquitte fort bien mais sans qu'aucune impulsion ou direction stratégique ne soit donnée par le pouvoir politique en place.

Le directeur du Bureau Economique de la Province gère l'Intercommunale de manière extrêmement professionnelle et avec un vrai dynamisme. Mais l'impulsion vient de lui et de lui seul. Aucun moment pendant ces six années nous n'avons entendu le Député-Président, pourtant en charge des affaires économiques ou le Président du BEP lancer le moindre débat ou la moindre initiative en matière économique.

Finalement, les seuls points débattus et votés en Conseil provincial sont les subsides accordés au BEP, à l'UCM, à la Chambre Economique. **En réalité, en matière de soutien à l'économie locale, le Collège provincial ne connaît que la sous-traitance !**

ECOLO propose de soutenir par une politique volontariste les circuits courts (de la fourche à l'assiette : agriculteurs, transformateurs, consommateurs) et l'économie circulaire. Nos écoles provinciales, notre administration et nos Intercommunales doivent être le moteur concret de ce changement.

4.2. L'échec du pilotage des infrastructures de santé externe (CHR/AISBS)

La Province de Namur est « associée » et donc représentée par des mandataires publics dans les instances de l'association chapitre XII CHR Sambre et Meuse et l'intercommunale AISBS.

Le moins que l'on puisse dire c'est que le bilan de législature est lamentable pour ces deux institutions.

Les problèmes récurrents, tant financiers que de gouvernance de l'AISBS n'ont pas évolué depuis 2012. Malgré la tutelle du CRAC et l'intervention du Collège (sans doute (au choix) trop défensive/timide/peu volontariste) les dysfonctionnements ont perduré.

- Personnel de gestion insuffisant
- Conflit interne et fonctionnement du CA
- Déficit financier structurel
- Absence de contribution financière des associés pour rémunérer la gouvernance (AISBS + CHR)

Les deux priorités de la législature n'ont pas été rencontrées :

- La séparation des activités « Maisons de repos » de la gestion des part dans le CHR Sambre et Meuse,
- La Création d'un pôle vieillissement (pas de suivi de l'étude initiée).

Du côté du CHR, l'échec de la fusion avec l'hôpital Saint-Luc à bouge, alors qu'une vaste réforme du paysage hospitalier s'annonce a révélé des tensions importantes liées à l'organisation des pouvoirs au sein de la structure. Quatre ans ont été nécessaires pour désigner un directeur général et voici que l'histoire recommence avec le directeur médical.

La situation financière de l'institution a nécessité un plan d'économie drastique dont les effets n'ont pas encore permis un réel retour à l'équilibre.

La responsabilité de la Province est engagée.

Le Collège et la Majorité MR-cdh, pourtant partout à la manœuvre, observe, constate, mais se présente comme impuissante.

4.3. Vision stratégique alimentaire et agricole en Province de Namur.

C'est à l'initiative d'Ecolo que la Province a organisé des tables rondes de discussion autour de la problématique agricole en 2017 avec les Groupes d'Actions Locaux, les syndicats, le secteur agro-alimentaire, les banques etc...

Ces rencontres ont conduit au renforcement budgétaire du service de remplacement agricole en créant des « chèques service / formations » pour les jeunes agriculteurs.

Hélas, beaucoup reste encore à réaliser. Le monde agricole est encore et toujours en crise face à un modèle mondialisé et globalisé.

De plus, le changement climatique est de plus en plus visible et ses effets pèseront de plus en plus lourd sur le travail des agriculteurs.

Il est temps de prendre la mesure des défis et de réagir de manière coordonnée et adaptée.

A ce niveau, la province a encore raté une occasion d'être créative et innovante alors même que les tables rondes avaient identifiés les priorités provinciales suivantes :

1) Tarification préférentielle des analyses de l'Office Provincial Agricole (OPA) ou encore un soutien pour interpréter les données du logiciel de comptabilité de gestion et harmonisation avec les autres Provinces le coût des prestations en comptabilité et en analyse des laboratoires.

2) La Province doit soutenir :

- o les petits producteurs locaux, la production artisanale.
- o la production des produits BIO.
- o les réseaux de distributions, de circuits courts et les unités de transformation.
- o la mise en place de collectifs. La Province avec l'aide du BEP peut être un acteur dans la mise en place de ces collectifs et d'un label, ...

3) Le choix de l'alimentation saine et durable est une priorité absolue. La Province doit amplifier cette alimentation dans les cantines scolaires et auprès du grand public.

4) Informer les agriculteurs de la possibilité de répondre à des marchés publics (créer une plateforme ou autre, .. ?)

Informez également sur la mutualisation de matériel, il y a un gros travail d'animation, de rencontre à faire sur le terrain (partenariat avec les GAL)

Au final, c'est vers une **Transition agricole** que la Province doit s'orienter afin de fournir un réel avenir pour la diversification agricole vers une alimentation saine et durable.

5. Privilégier une vision de développement territorial (services accessibles partout)

5.1. Une offre d'enseignement de qualité mais encore trop concentrée

L'Enseignement provincial est hautement diversifié et compte actuellement près de 9.000 élèves toutes formations confondues.

- L'Ecole Hôtelière de la Province de Namur, Namur Citadelle et Citadine
- L'Ecole Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney, Domaine de Saint-Quentin
- L'Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne
- L'Ecole Provinciale d'Equitation et d'Elevage de Gesves
- L'Ecole Provinciale de Soins Infirmiers, Namur Campus
- L'Ecole des Métiers et des Arts de la Province, Namur-centre

- L'Académie de Police
- La Promotion sociale
- ...

L'enseignement relevant de la Communauté française, les marges de manœuvre de la Province sont faibles.

Nous pensons indispensable de valoriser plus encore l'enseignement provincial, à l'instar de l'Ecole Hôtelière de la Province, en intensifiant la participation des élèves dans des concours internationaux comme le World skills Europe.

Actuellement la Province ne propose aucune activité d'enseignement dans l'entre Sambre et Meuse et l'initiative de création à Couvin d'une extension d'une école normale a échoué.

5.2. Une amélioration du déploiement des services culturels et de santé

Soyons de bon compte, c'est avec ses 11 centres de santé mentale et ses maisons du Mieux-être que la Province est le mieux présente sur l'ensemble de son territoire. L'administration, notamment avec sa « cellule observation », a une « vision » territoriale de la santé. Le Collège a eu la bonne idée de la suivre.

Par ailleurs, Ecolo a soutenu dès 2012, les choix stratégiques d'investissement dans une nouvelle Maison Provinciale de la Culture à Namur (MCPNet l'octroi d'une subvention d'équipement de 150 000 euros à chaque Centre culturel du territoire.

Ecolo remarque et salue le programme TransHumance qui a vu les services culturels poursuivre leurs activités pendant les travaux en les décentralisant sur l'ensemble du territoire provincial. Cette évolution devra être poursuivie une fois la MCPN inaugurée.



Groupe Ecolo au Conseil provincial de Namur

Bilan de la législature 2012-2018

Questions orales

- Coordination accueil temps libre (05/13)
- Décret Centres culturels (05/13)
- Chevetogne (restaurant 09/13, chasse 09/13, bilan carbone 09/13, asbl promotion 06/15, Garden Show 17/06)
- Province sans pesticides (09/13)
- Sécurisation route Sorée (12/13)
- Financement Zones de secours (12/13 et 03/14)
- TTIP (05/14)
- Avenir IDEF (05/14)
- Mobilité campus provincial (05/14)
- Tourisme : voyage Seychelles (10/14)
- Crise agricole (09/15)
- Finances : Charge de la dette (12/15)
- Cancers Fernelmont (03/16)
- Accès médecine en milieu rural (03/16)
- Avenir HEPN (06/16)
- Soutien MOBILISUD / MOBILESEM (10/16)

Questions écrites :

- Caisse des veuves et orphelins (09/13)
- Sensibilisation discrimination orientation Ecole de police (12/15)
- Mandats dérivés (suite cour de comptes) (01/18)
- Indicateurs experts (01/18)

Motions :

- Charte associative (10/13)
- Province hors TTIP (01/15)
- Province hospitalière (05/18)